

RMT filières fromagères valorisant leurs terroirs

Axe 4

Comprendre l'évolution des collectifs AOP et de leurs pratiques, au fil du renouvellement des générations

L'axe 4 du réseau fromages de terroir, portant sur la dynamique des collectifs et l'adhésion au projet, « vise à travailler avec différentes filières le sens donné au projet, que ce soit à l'échelle de la filière elle-même, entre les acteurs mais aussi à l'échelle du territoire en ouvrant le cercle des parties prenantes concernées par ce projet commun, et notamment dans sa fonction première de lien social et de garantie au consommateur » (extrait du dépôt de dossier RMT).

C'est un pari ambitieux qui demande d'organiser un dispositif pour qu'un processus d'interconnaissance et de construction en commun se mette en place. Selon les AOP, (habitude d'échange, interconnaissance, confiance, etc), ce processus peut prendre plus ou moins de temps.

Cette note a pour objet de préciser les propositions du RMT Axe 4 pour accompagner les collectifs d'AOP dans leur réflexion / démarche sur les dynamiques des collectifs autour d'un projet partagé. pour remise en question de leur projet

NB : La labellisation du RMT « fromages de terroirs » a été renouvelée pour 5 ans (2020-2024). Son action vise à accompagner les transformations dans les filières AOP et IGP. Il est organisé en quatre axes : (1) lait cru, (2) savoir-faire, (3) gestion des ressources alimentaires et fourragères, (4) dynamiques des collectifs.

1. Pourquoi mettre l'accent aujourd'hui sur le renouvellement des collectifs, et l'adhésion au projet ?

Dynamique des collectifs AOP/IGP : un constat

- *Essoufflement des collectifs AOP* : manque de renouvellement des représentants de la filière, évolution de l'AOP au fil du temps ainsi que de ses adhérents, évolution du contexte territorial, évolution des valeurs sociétales et des enjeux ;
- *Distanciations* entre les opérateurs d'une filière laitière AOP, mais aussi entre les opérateurs et le projet collectif de l'AOP,
- *Des questionnements sur des questions techniques, qui dépassent le besoin d'innovation technique et interrogent la cohérence au projet.*
-

Du risque... à l'opportunité ?

Nous sommes dans une période de rupture :

- Passage de relais des personnes qui ont porté au départ la demande de reconnaissance, dans de nombreuses AOP,
- Des valeurs sociétales et des formes de consommation qui évoluent... qui ont pu être renforcées et accélérées par les difficultés liées à la crise du covid.
- Une montée en puissance des dynamiques de reterritorialisation des activités, avec des enjeux portés par divers acteurs du territoire,
- Des évolutions dans les formes de transmissions des exploitations agricoles et des entreprises au sein des AOP (transmission, positionnement au regard des transformations sociétales ; ...),
- Des interpellations des AOP sur les risques de perte de cohérence entre le projet AOP et l'évolution des pratiques de leurs adhérents ? Il peut y avoir le risque, pour une AOP, de rester au bord de la route !

Par exemple, de ne pas être présente dans les dynamiques qui se mettraient en place à l'échelle territoriale et qui mettraient en avant des produits locaux, avec ou sans label. Nombre d'AOP ont été construites pour se protéger des copies hors zone, se distinguer d'un produit industriel et accéder à des consommateurs hors région via les circuits longs. Les dynamiques actuelles ouvrent de nouvelles perspectives commerciales en lien avec des dynamiques locales, mais elles interrogent la façon de rendre lisible l'ancrage au terroir, ainsi que le positionnement et l'image du label « AOP », par rapport à « fermier » ou à « local » ou encore aux produits sous marque territoriale. Elles engagent de plus à

construire - ou à renforcer les liens - avec les acteurs des territoires et les consommateurs, et donc à travailler sur la reformulation du projet dans un cadre élargi ouvert aux partenaires territoriaux.

Cette période de rupture peut être une opportunité pour remettre en perspective un projet collectif, en lien avec les dynamiques territoriales... pour les AOP qui la saisissent.

Que ce soit pour des raisons de transmission, de cohésion des collectifs, de renforcement de la capacité d'être acteurs dans les dynamiques actuelles il y a un enjeu, pour les AOP/IGP à travailler sur la reformulation de leur projet, et à le situer au regard des dynamiques actuelles.

Objectif de l'axe 4 : « Comprendre l'évolution des collectifs AOP et de leurs pratiques, au fil du renouvellement des générations ».

Il s'agit ici d'accompagner le renouvellement des collectifs AOP/IGP et de renforcer leurs cohésions autour d'une vision partagée de leur situation, de leur projet... Le tout dans un équilibre à trouver entre l'affirmation de valeur, de tradition et d'ancrage et la nécessité de remettre en perspectives ces valeurs dans un monde (du local au global) qui bouge.

Pour travailler cette problématique, nous organisons le dispositif d'accompagnement, sur la durée du RMT, en distinguant deux échelles complémentaires : l'inter AOP et l'intra AOP.

2. L'inter AOP

Toutes les AOP, quelles que soient leurs caractéristiques, leur histoire, leur position géographique et dans le contexte local, ... ne rencontrent pas les mêmes difficultés de renouvellement. Les questions relatives à la relocalisation de l'alimentation, ou encore à l'évolution des valeurs sociétales, ne se posent pas de la même façon pour les 46 AOP fromagères. Quelles est cette diversité ? Quelles sont les questions de renouvellement rencontrées par les AOP ?

Formaliser la diversité des AOP

L'analyse de la diversité des AOP et de leurs évolutions sur une dizaine d'années, a été réalisée à partir de données annuelles de l'INAO et du CNAOL concernant les opérateurs (types d'opérateurs, nombre) et les volumes commercialisés (par type d'opérateur et globalement). Cette analyse rend compte de l'importante hétérogénéité des AOP (de 5 à 2433 producteurs... mais la moitié des AOP ont moins de 80 adhérents ; de 56 à 40 000 T commercialisées, de 0 à 100 % de production fermière, mais 53% des AOP ont moins de 10 % de fermiers parmi leurs adhérents...). Elle met en lumière certaines caractéristiques : par exemple, concernant le fait qu'une diversité de transformateurs soit présente dans la plupart des AOP, des plus petites aux plus grandes (artisan, PME, laiteries de grands groupes laitiers). Elle fait ressortir certaines tendances sur les 10 dernières années, par exemple la baisse du nombre de producteurs laitiers dans la plupart des AOP, mais un maintien ou une progression du nombre de producteurs fermiers. Ces constats peuvent déboucher sur des sujets à remettre en débat auprès des AOP.

Préciser les « problèmes de renouvellement » qu'elles rencontrent

Une enquête portant sur l'évolution du projet dans les collectifs AOP en lien avec le renouvellement des opérateurs et des personnes s'impliquant dans la gouvernance a été réalisée en été 2020 auprès des 45 filières fromagères AOP. 23 réponses ont été reçues. Leur analyse met en évidence ***les difficultés de renouvellement dans les collectifs, la perte de lisibilité de l'AOP, ou encore des difficultés à parler du projet quand la diversité des points de vue des acteurs de l'AOP est grande. Elle met aussi en évidence des inquiétudes concernant l'ajustement du projet au contexte futur (attentes sociétales, changement climatique, etc).***

Des constats aux orientations futures ?

Ces analyses ont été mises en discussion auprès des AOP. Un webinar a été co-organisé par le RMT et le CNAOL le 08 04 21. Les 3 thématiques (renouvellement des opérateurs, lisibilité/notoriété, la distanciation entre opérateurs et entre opérateurs et le collectif), identifiées par l'analyse des réponses à l'enquête comme handicapantes pour l'animation du collectif autour d'un projet commun, ont été validées par les participants au webinar. Chacune a fait l'objet d'un travail spécifique en atelier pour approfondir et mettre en débat certains sujets tels que la diversité des opérateurs : atout ou handicap ?

Comment limiter les risques de distanciation ? Difficultés d'animation d'un collectif aux enjeux hétérogènes ? La lisibilité et la notoriété de l'AOP dans les dynamiques actuelles, etc... L'objectif de cet échange inter-AOP fût d'approfondir les questions de renouvellement rencontrées par les AOP, d'identifier des proximités entre certaines AOP partageant des préoccupations proches, et d'ajuster par la suite les questions d'accompagnement à envisager par l'axe 4 à l'échelle de l'ensemble des AOP.

La synthèse de ces travaux et échanges est accessible sur le site du RMT. Trois préoccupations majeures émergent :

- La lisibilité de l'AOP / d'autres... etc,
- La distanciation et la diversité d'objectif (sur des question stratégiques, techniques.. etc) et les risques de concurrence,
- Le lien aux dynamiques locales et territoriales,
- La diversité des circuits, la lisibilité de l'AOP par rapport à d'autres, la lutte contre les usurpations,

Il permet de distinguer 2 types de levier :

- des actions opérationnelles et ciblées, pouvant être mise en œuvre rapidement,
- des besoins d'accompagnement sur le renouvellement du projet et des collectifs.

Pour favoriser la poursuite des échanges entre les AOP concernées par ces questions, d'autres webinaires pourront être mis en place. Au-delà de l'étape de partage et confrontation de la situation avec le webinaire, l'objectif serait d'établir un échange d'expérience et de partage de solution entre les ODG sur la durée (articulation avec le plan AOP durable). En effet un des points fort ressortant du webinaire est la satisfaction des participants d'échanger entre pairs sur leurs difficultés (c'est bien de se rendre compte que d'autres ont les mêmes difficultés). Nous envisageons donc dans le RMT (axe 4) mettre en place un dispositif conciliant des travaux avec des AOP volontaires (voir ci après) et des webinaires de mise en partage/ échanges entre AOP.

Le webinaire organisé le 08 04 avec les filières met en exergue trois types de préoccupation, validant cette analyse

- **Reterritorialisation** (enjeux de l'ODG au regard de la relocalisation de l'alimentation)
- **Dynamique commerciale, concurrence** : (en externe : lisibilité de l'AOP/produit local ? Lutte contre les usurpations, en interne : des stratégies individuelles commerciales contrastées pouvant conduire à des concurrences)
- **Distanciation entre opérateur et avec l'ODG** (des pratiques, des stratégies, des points de vue contrastés, un manque de connaissance réciproque, stratégies individuelles VS collectives).

... et finalement le souci exprimé par les ODG de savoir comment, être acteur des dynamiques actuelles ? comment fédérer les opérateurs autour d'un projet commun, compte tenu de la diversité de leurs stratégies ?

3 L'intra AOP :

Il s'agit d'accompagner des filières à la formulation d'une vision partagée de leur situation, de leur projet

Un constat : Une grande diversité, mais une faible lisibilité...

Une grande diversité ?

- Au sein d'une AOP, il y a une diversité d'opérateurs (éleveurs, transformateurs), de systèmes de production et de transformation.
- Tous les opérateurs, compte tenu de leur position, de leur insertion dans les marchés ou dans le local, ne perçoivent pas le même enjeu au regard de l'AOP.

Faible lisibilité ?

- Chacun n'a pas forcément une lisibilité de la diversité des activités et des opérateurs et de l'évolution au fil du temps de cette diversité.
- Tous les opérateurs d'une AOP n'ont pas non plus forcément *une vision partagée* des transformations de l'AOP au fil du temps, en lien avec un ensemble d'enjeux et/ou de pressions externes et internes.... Mais chacun a une part de cette histoire.

Des injonctions nécessitant des changements de pratique technique qui interrogent l'engagement de tous les opérateurs dans le projet :

- Le Décalage entre l'essence de l'AOP mis à mal par la brutalité des changements de contexte (lait cru, le BEA, changement climatique, nouveaux pathogènes,...), impactent les pratiques des producteurs et des transformateurs ... risquant de conduire à des décalage entre les innovations techniques et les usages locaux, loyaux et constants en vigueur dans le projet AOP.

Hypothèses :

- *La diversité des opérateurs peut être vue comme un atout si elle permet d'activer des complémentarités entre opérateurs au regard d'un projet commun. Pour reconstruire un projet en commun, il faut aider les acteurs à se construire une vision partagée*
 - o *de la diversité des opérateurs*
 - o *de l'évolution de leur projet sur le temps long, en lien avec les dynamiques territoriales, les transformations agricoles, industrielles et sociétales et des systèmes alimentaires.*

Il s'agit donc d'aider les acteurs à analyser les transformations sur le temps long et à construire collectivement un récit de vie de l'AOP, en lien avec les dynamiques territoriales, pour aller vers une réponse aux questions : qu'est-ce que l'on veut faire ensemble (en précisant qui) ? autour de quel projet ? comment les divers opérateurs peuvent contribuer à ce projet ? Quelles synergies entre l'AOP et les autres activités du territoire ?

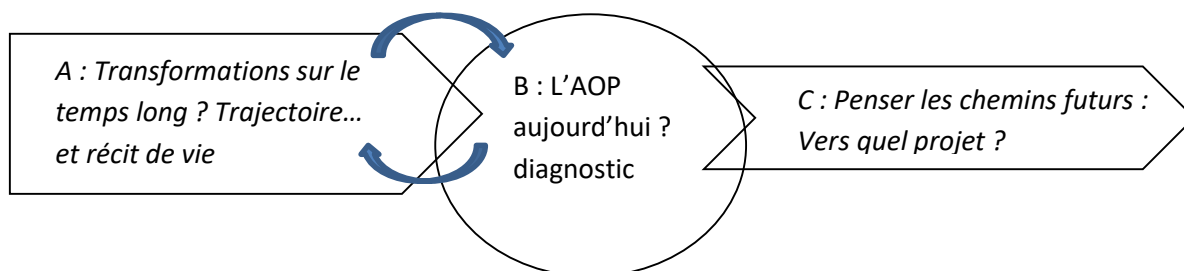
Nous proposons de mettre au centre de la réflexion sur le projet, les problématiques liées aux transitions alimentaires et à la relocalisation de l'alimentation, en considérant que les dynamiques de relocalisation concerne tous les types de circuits, ... ce qui est renforcé par la crise covid . Concrètement les circuits courts comme la grande distribution jouent un rôle dans ces dynamiques de relocalisation... Dans cette optique ; la diversité des pratiques et des stratégies des opérateurs est un atout pour favoriser la présence de l'AOP sur une diversité de circuits. Par ailleurs, rares sont les situations où les producteurs comme les transformateurs ne produisent que des produits AOP. La diversité de la gamme est un atout et un argument commercial. Dans la dynamique de reterritorialisation, la place de l'AOP doit se penser en synergie avec les autres produits fabriqués par les opérateurs, mais aussi les autres produits, y compris les fromages, vendu localement. Faut-il voir les autres produits comme des concurrents ? ou comme l'expression d'une diversité proposée aux consommateurs dans laquelle l'AOP doit trouver sa place ?

Quel dispositif pour accompagner les acteurs d'une AOP dans la mise en discussion de leur projet

Le dispositif d'ensemble pourrait se structurer autour de 3 entrées :

- A) Le chemin de l'AOP (et de ses opérateurs) et les transformations de l'environnement (local et global) Qu'est ce qui a changé au cours du temps ?
- B) Aujourd'hui L'AOP, la diversité de ses opérateurs, les projets locaux, les enjeux (qui peuvent être liés à une question spécifique),
- C) Demain : quel projet pour le collectif ? pour l'AOP dans son environnement ?? Quelles synergies entre les opérateurs et entre l'AOP et les acteurs territoriaux ?

Au cours de chacun des temps, une attention particulière devra être apportée i) à la diversité au sein de l'AOP (acteurs, activités, perception et points de vue de ces acteurs), ii) à la situation de l'AOP dans un environnement proche ou lointain.



Comment amorcer la réflexion dans les ODG ?

Comment entrer dans le dispositif ?

Ce schéma qui présente le cheminement d'ensemble, ne préjuge pas de la façon d'entrer dans le dispositif. Selon les situations, la prégnance de certaines questions, les moyens humains, etc, l'entrée dans le dispositif peut se faire par le B : « quelle diversité aujourd'hui et quel diagnostic ? », ou par le A « chemin de vie », ou par les deux en parallèles. Concrètement, une façon pragmatique d'entrer dans le dispositif et d'amorcer la réflexion est de commencer par un stage d'étudiant permettant de travailler sur la diversité des opérateurs (ex de sujet de stage ci après), puis à partir de là remettre en partage cette diversité, les atouts, les difficultés en organisant un dispositif d'échange permettant de poursuivre la réflexion.

Peut – on entrer par une question technique ? Oui... ou non... à préciser avec chaque ODG. Prenons par exemple les enjeux d'adaptation liés au changement climatique.

- La priorité de travail d'une ODG peut concerner l'autonomie fourragère, au niveau des élevages ou de l'aire AOP. Les pistes d'action peuvent être techniques, ou organisationnelles (ex coordinations entre acteurs de plaine et de montagne). A ce stade, on n'entre pas dans le dispositif ci-dessus.
- Si le questionnement technique conduit aussi une AOP à constater que les changements de pratiques ont généré au fil du temps des distanciations entre éleveurs ou entre les éleveurs et le projet d'AOP, et que cela leur pose problème, *alors dans ce cas*, il peut y avoir pour l'AOP une importance à démarrer un travail sur le projet et donc à entrer dans ce type de dispositif.

La finalité de ce dispositif est centrée sur le renouvellement des collectifs et des projets, et non sur la réponse à une question technique. Mais l'entrée dans le dispositif peut se faire via une interpellation ciblée (technique, ou relative à des circuits commerciaux, ...), qui interpelle les acteurs de l'AOP, à partir du moment où la question à traiter pose à l'animateur un problème de cohérence au projet d'AOP vu comme un bien commun. Avant d'engager un tel travail avec des ODG, il est donc impératif d'approfondir avec elles le problème à traiter, pour formuler « l'étendue » et les limites de la problématique de travail. La formulation de celle-ci est donc spécifique de chaque filière.

Description des étapes du dispositif :

Etape A : vers le récit de vie

Nous proposons de mobiliser l'approche par la reconstruction de trajectoire, simple et pragmatique, qui favorise la participation de chacun. Cette approche analyse des processus de changement permettant d'en comprendre l'origine, le développement et l'implémentation dans une approche multi niveau (approche contextualisée). *L'analyse repose sur la construction d'une frise chronologique multi niveau par les acteurs.* Chacun a une part de l'histoire et un regard sur cette histoire. Exprimer et mettre en

commun ces regards pour construire le récit de vie et renforcer chemin faisant le collectif, ainsi que le tuitage entre générations. Cette frise est ensuite utilisée comme objet intermédiaire pour faciliter une interprétation concertée des changements. Quels sont les éléments extérieurs à l'AOP qui ont contribué à infléchir le projet ? Construire la trajectoire, permet d'avoir un regard sur ce qui a changé au fil du temps dans le contexte, local régional ou plus large... Et donc de réfléchir à l'AOP dans son environnement... Pour plus de précision, voir la première partie du guide « trajet »¹ qui avait été présentée au RMT en 2019.

Etape B : L'AOP aujourd'hui, dans son environnement

L'AOP dans sa diversité, ses atouts, son positionnement, mais aussi qu'est ce qui se passe à côté ? Au sein du territoire ? et dans un contexte sociétal plus large ?

Cette étape est cruciale dans la réflexion des AOP et la mobilisation des acteurs. Les résultats peuvent être remis en discussion avec les acteurs et contribuer à renforcer la lisibilité qu'ils ont de la diversité des formes d'accès au marché par exemple et des stratégies des opérateurs, faciliter l'identification de complémentarités et la réflexion sur le projet commun.

Etape C : l'AOP demain : énoncer un projet pour le futur

Compte tenu de l'analyse de l'évolution de la situation (quand l'étape A a pu se faire) et du diagnostic sur la situation actuelle (de l'AOP, des acteurs, de son environnement,), comment voir le futur ? Vers quel projet l'AOP veut aller ? Quel lien au territoire ? Comment chacun y contribue ? Quelles actions à mettre en œuvre ? Sur quels leviers s'appuyer ?

Ce qui conduit à préciser

- i) les enjeux et le projet de l'AOP situé dans un environnement qui lui-même évolue,
- ii) la contribution de chaque acteur à ce projet (mettant en avant l'intérêt de la diversité et les complémentarités entre acteurs),
- iii) les liens à activer (par exemple liens territoriaux),
- iv) les questions particulières et les hiérarchiser (par ex. concernant les ressources, ou les savoir-faire, ...),
- v) les actions à entreprendre pour conduire et consolider ce projet. Ce qui peut déboucher sur un plan d'action et des indicateurs de suivi pour en suivre le déroulement.

Mettre en place un dispositif pour favoriser une construction chemin faisant

Pour mettre en place ce travail, un dispositif d'échange devra être organisé avec les AOP et plus largement les partenaires. Il s'appuiera sur des ateliers de travail, organisés dans le temps. Certains ateliers pourront concerner un sujet/ou des types d'acteurs. D'autres concerneront l'ensemble des acteurs de l'AOP et de leurs partenaires. En compléments, des travaux (ex stages) pourront être envisagés pour approfondir certains sujets.

Dans une approche de recherche action participative l'objectif sera double : d'un part accompagner l'action et la réflexion des partenaires concernant le renouvellement des ODG et des projets, et produire d'une part des connaissances actionnables par ces acteurs et d'autre part, produire des connaissances (des outils, des démarches, des analyses) génériques pouvant être mises en partage avec d'autres filières laitières fromagères n'ayant pas contribué à ce dispositif (lien entre les travaux intra et inter filières).

Plusieurs animateurs d'ODG (une quinzaine ?-chiffre à vérifier) ont manifesté leurs difficultés pour discuter d'un projet collectif. Il s'agit donc dans l'axe 4 de proposer un dispositif permettant d'une part d'approfondir le questionnement et la démarche avec certaines filières, **et** de maintenir à l'échelle de l'ensemble des ODG un lieu de réflexion et d'échange sur le sujet.

Pour cela nous proposons de combiner diverses échelles :

¹ Le guide trajet est accessible gratuitement en téléchargement : <https://hal.inrae.fr/hal-02790486/document>

- Celle des collectifs professionnels à l'échelle territoriale (ex pole AOC MC, CERAQ,...)
- Celle de chaque ODG
- Celle de l'ensemble des ODG via le RMT (webinaires)
-

Moyens humain/ modalités de travail

Cette proposition nécessite d'une part un suivi/ accompagnement des AOP volontaire tout au long de ce dispositif. Il nécessite donc un appui sur une période moyen terme (12 à 18 mois) d'une personne pouvant conduire l'action auprès des partenaires.

En complément de ce travail sur le moyen terme, des travaux plus ponctuels, sur des sujets ciblés pourront être envisagés, soit pour instruire/approfondir une question. Ces travaux ponctuels pourront être réalisés sous forme de stages d'élèves ingénieurs sur 6 mois, ou de projets de groupe d'étudiants sur un temps beaucoup plus resserré.

A l'échelle de l'ensemble du projet un comité de pilotage regroupera les animateurs de l'axe 4 et du RMT, un référent CNAOL, des personnes assurant l'encadrement scientifique, ...

A l'échelles des AOP et des territoires concernés, un comité de suivi sera aussi mis en place intégrant les acteurs de terrain (ODG, acteurs territoriaux... à définir avec les partenaires concernés), des centres de ressources régionaux concernées : CERAQ, pôle AOP Massif Central, les animateurs de l'axe 4 et du RMT, des personnes assurant l'encadrement scientifique.

Moyens financiers

L'accompagnement des filières partenaires nécessite des moyens financiers, pour financer des salaires de CDD, des indemnités de stage, ou encore éventuellement pour contribuer au temps dégagé par les animateurs des filières partenaires. Diverses pistes sont envisagées :

- à l'échelle du RMT (le budget animation prévoit la possibilité d'indemnités de stages), du CNAOL (sur budget propre (mise à disposition de personne : Guylène en 2021 et 2022, de 50 à 100 jours par an sur 2 ans pour les échanges avec les ODG, l'articulation avec le plan AOP durable
-) ou issus de demande de financement telle que le projet déposé à France Agri mer en février 2021)
- en réponse à des appels d'offre : voir l'appel TETRAE (sorti en Occitanie, pas dans d'autres région). La réponse à cet appel doit être faite par et avec les acteurs régionaux, et ceux de la recherche

Engagement d'équipes Ceraq, pôle AOP MC, Bourgogne ?, AOP Normandie vers Tetrae, en mobilisant des équipes de chercheurs

=> partage de l'engagement methodo, financier, précision des questions

Précision sur le travail d'accompagnant sur 12-18 mois

Il s'agirait tout d'abord de mettre en place un dispositif de recherche participative avec les AOP volontaires, leurs partenaires territoriaux, en lien avec le groupe d'encadrement de cette mission et les animateurs du RMT Axe 4.

Il s'agirait ensuite d'accompagner les acteurs dans l'analyse de trajectoire de l'AOP en lien avec l'évolution de la diversité de ses opérateurs et de l'environnement, pour avoir une lecture en commun du récit de vie, des forces et faiblesses de l'AOC et cheminer vers la formalisation du projet d'AOP, des valeurs communes qui le sous-tendent, et des complémentarités entre opérateurs/activités au regard de ce projet. Pour mener à bien ce travail des ateliers participatifs devraient être organisés avec les acteurs de chaque AOC et leurs partenaires territoriaux. Des entretiens compréhensifs complémentaires seront conduits.

Il s'agirait enfin de rédiger des documents opératoires à destination de chaque AOP volontaire et de contribuer, avec les encadrants de la mission et les animateurs du RMT Axe 4 à l'élaboration d'un guide méthodologique portant sur l'accompagnement d'AOP à la mise en débat de leur projet conciliant le respect de valeurs fondamentales et les transformations des activités des opérateurs.

! Les missions et actions à mener par l'accompagnant sont indiquées sur la page précédente dans les encadrés à fond vert.

Des stages/ projets d'étudiants sur des sujets plus ponctuels et complémentaires

Les sujets peuvent être divers et sont à préciser avec les ODG partenaires concernées. Citons notamment :

- La diversité des opérateurs
- Les projets territoriaux
- Le signe officiel de qualité : usage et enjeux pour les opérateurs d'une AOP (cf fiche ci après)
- Reterritorialisation et rôle des villes,...etc

Dans l'encadré ci-après, pour mémoire, une proposition de stage rédigée en janvier.

Sujet de stage : Le signe officiel de qualité : usage et enjeux pour les opérateurs d'une AOP

Contexte et enjeux de stage :

Depuis plus d'une décennie, les systèmes alimentaires se transforment profondément, les attentes des consommateurs comme les valeurs sociétales évoluent. Les circuits locaux ou de vente directe se développent de plus en plus et les produits « naturels » ou de terroir, avec ou sans label de qualité, connaissent un engouement particulier. Des dynamiques territoriales et de re-localisation de l'alimentation se mettent en place dans certains territoires. Ces évolutions ouvrent de nouvelles perspectives pour les AOP, en accord avec leurs valeurs d'ancrage et de savoir-faire. Mais elles les conduisent à s'interroger sur le positionnement et le sens du label AOP au regard des dynamiques actuelles.

L'objectif du stage sera de caractériser la diversité des opérateurs, de leurs circuits commerciaux et des enjeux que représentent pour eux l'AOP compte tenu des circuits sur lesquels ils commercialisent ou des dynamiques locales dans lesquelles ils sont insérés. Il se déroulera en 3 temps :

- Appropriation du sujet et première description de la diversité des opérateurs (fermiers, artisans, PME) et de son évolution à partir des données existantes, de la bibliographie et d'entretien avec l'animateur (trice) de l'ODG.
- Approfondir, par des entretiens auprès d'opérateurs, la diversité de leurs circuits commerciaux et des enjeux que représentent pour eux l'AOP dans ces circuits. Des entretiens complémentaires pourront être conduits auprès de distributeurs et de consommateurs.
- Formaliser la diversité de ces attentes et enjeux en lien avec les circuits concernés et mettre en discussion cette analyse auprès de l'ODG.

Cadre institutionnel et environnement de travail : Ce stage sera réalisé dans le cadre du RMT fromages de terroir, et plus particulièrement de l'axe 4 de ce RMT portant sur le renouvellement des collectifs et des projets AOP, en partenariat avec l'AOP.... A préciser (ou 2 AOP différentes ?)

Encadrement : préciser

Profil souhaité : Ingénieur ou master en agronomie, économie ou géographie

Connaissances Approches systémiques et pluridisciplinaires, Systèmes d'élevage, produits de terroir, chaîne de valeur, développement local, Organisation et gestion d'enquêtes et conduire d'entretiens compréhensifs, Gout pour l'échange avec les acteurs professionnels, Traitement de données qualitatives et quantitatives, Elaboration de supports de communication,